



LE CONGRÈS



de la CSN avait lancé un programme d'action pour protester contre l'emprisonnement des professeurs du SPEQ et forcer le gouvernement à négocier avec les grévistes de la RAQ.

Ce genre de campagne, sans précédent, a mobilisé en quelques jours des milliers et des milliers de militants de la CSN et, pendant trois semaines à la fin d'octobre et au début de novembre, a permis de faire la démonstration dans chacune des régions du Québec que les travailleurs qui forment la majorité de la population, n'auraient qu'à faire preuve de solidarité pour faire respecter leurs droits par la minorité qui domine les gouvernements.

Il n'est que de rendre compte de quelques-unes des actions entreprises dans différentes régions pour réaliser l'ampleur de cette campagne amorcée par le congrès et organisée en quelques jours.

- Pendant les 20 jours de l'incarcération des 13 professeurs du SPEQ à la prison de Québec la plupart des "palais de justice" du Québec ont été l'objet de "piquetages" symboliques qui se sont renouvelés à plusieurs reprises pour souligner l'injustice de lois qui permettent que des dirigeants syndicaux soient emprisonnés pour avoir défendu les intérêts légitimes de leurs membres. Certaines de ces manifestations ont réuni des milliers de travailleurs et d'étudiants.

- Des pancartes ont été affichées par dizaines de milliers un peu partout: endroits publics, usines, écoles. De la littérature a été distribuée dans les usines, les écoles et de porte en porte.

- Des assemblées syndicales ont eu lieu dans les 20 conseils centraux de la CSN pour sensibiliser les membres, à l'aide d'un tract, à l'injustice de la procédure des injonctions dans les conflits de travail. Ces assemblées ont aussi permis le lancement de souscriptions pour permettre aux grévistes de la RAQ de tenir le coup financièrement.

- Des manifestations de masse (marches, teach in, assemblées dans les usines, assemblées populaires) ont eu lieu dans plusieurs villes.

- Des rencontres avec des étudiants dans des écoles, avec des ouvriers dans des usines et avec des représentants de corps intermédiaires, des administrateurs municipaux et scolaires ont eu lieu à plusieurs endroits.

- Des comités d'action politique ont été formés dans plusieurs comtés provinciaux et des rencontres avec des députés ont eu lieu à certains endroits.

*Les politiciens
et
les gens en place
ont peur*

Il y a une relation étroite entre le caractère de plus en plus politique de l'action syndicale et le nombre grandissant de syndicats dans les services publics.

Comment peut-il en être autrement?

Quand les ouvriers commencèrent à revendiquer dans les usines, il y a 50 ans, les patrons les accusèrent de vouloir prendre le contrôle de leurs entreprises, et de violer le pouvoir absolu de décisions qu'ils détenaient en tant que propriétaires.

Au fait, les ouvriers cherchaient des moyens de s'assurer une vie plus stable et plus satisfaisante sur le plan humain.

La nature économique de l'entreprise privée, c'est-à-dire la production, motivée par le désir du patronat de faire des profits, orienta alors toute la lutte ouvrière sur le coût de la main-d'oeuvre.

C'est à dire qu'en face d'une contestation qui menaçait son autorité absolue, le patronat consentit à discuter du prix qu'il paierait pour le travail. Ceci a forcément rétréci le champ d'action du syndicalisme aux dimensions de la vie de l'entreprise. Lorsqu'il veut, en sortir, bien des gens s'inquiètent.

Or voici qu'aujourd'hui, les employés des services publics, plus particulièrement de la fonction publique, s'organisent en syndicats.

Je crois bien que la nature politique des administrations publiques et des services qu'elles rendent à la population n'échappe à personne.

L'homme politique, tout comme le patron défendait autrefois son droit absolu de décision à titre de propriétaire, défend aujourd'hui son droit absolu de décision à titre de représentant de la population en général.

C'est pourquoi, chaque fois que les syndicats, dans un secteur public, tentent de faire valoir un point de vue nouveau, les hommes politiques leur disent: si vous voulez gouverner à notre place, présentez-vous aux élections.

On sait déjà que dans l'entreprise privée, le terrain de négociation fut le coût de la main-d'oeuvre.

Personne ne peut prédire quel sera éventuellement le terrain de négociation véritable dans la fonction publique.

Mais les tendances actuelles indiquent que le coût des services ne sera pas le terrain principal et que certaines formes de participation aux décisions politiques devront être élaborées.

Ce qui inquiète les doctrinaires, les pouvoirs politiques et économiques, enfin tous les gens en place, c'est qu'ils ne savent pas quelle forme prendra ce désir intense de participation.

Richard Daignault

le travail des

militants

URGENT

Deuxième appel

Nous avons reçu peu de réponses au questionnaire de l'enquête-éclair sur la langue de travail publié dans "Le Travail des Militants" d'octobre.

Nous répétons la publication de ce questionnaire en page 2 de ce numéro. Tous ceux qui n'ont pas répondu la première fois rendraient service à la CSN s'ils le remplissaient et le retournaient IMMEDIATEMENT au "Travail des Militants", 1001, rue St-Denis, Montréal.

vol.1, no 9, novembre 1968

LE TRAVAIL DES MILITANTS est l'organe officiel des militants de la Confédération des Syndicats Nationaux. Il est publié chaque mois par le Service d'information et des communications de la CSN dont les

bureaux sont situés au 1001, rue St-Denis, Montréal. Il est composé et imprimé par les Editions du Richelieu, à Saint-Jean, Québec.

92

SPEQ et RAQ

A Granby, le conseil central n'était pas d'accord avec la publicité

Le Conseil central de Granby n'a pas approuvé la campagne de publicité lancée cet automne par la CSN au sujet de l'emprisonnement des 13 professeurs du SPEQ et de la RAQ.

Voici le texte d'une lettre-résolution adressée le 18 novembre par son président, Ernest Tremblay, au secrétaire général Raymond Parent.

Cher confrère,

L'exécutif du Conseil central des Syndicats nationaux de Granby tient à vous faire les remarques suivantes concernant la publicité au sujet du S.P.E.Q. et de la R.A.Q.

CONSIDÉRANT que les syndiqués et le grand public doivent être renseignés et qu'ils sont en droit de réclamer une publicité claire et nette;

CONSIDÉRANT que la C.S.N. ne peut pas faire toute la publicité à la télévision à cause des frais;

CONSIDÉRANT que les responsables de la publicité à la C.S.N. ne manquent pas d'imagination, mais plutôt de sens pratique;

Au sujet des affiches envoyées dans chaque syndicat (presqu'une affiche par syndiqué au Conseil central de Granby) soyons logiques envers nous-mêmes où pouvons nous afficher ces affiches que nous considérons pas assez explicites? ...

- Dans les usines, non! ...
- Au bureau de poste, non! ...
- Au service de la main-d'oeuvre, non! ...
- Au centre d'apprentissage, non! ...
- Au bureau des licences, non! ...
- A l'hôtel de ville, non! ...
- Au terminus, non! ...
- Dans les écoles, non! ...
- Dans les églises, non! ...
- Dans les restaurants, non! ...
- Dans les autobus, non! ...
- Sur les poteaux, oh non! ...

Nous croyons que ce genre de publicité s'applique simplement aux politiciens qu'on définit ainsi "DES MERS DE PAROLES ET DES DESERTS DE PENSEES" ...

CONSIDÉRANT que ce genre de publicité coûte des prix énormes pour que tous ces papiers envoyés dans les syndicats et Conseils centraux prennent le chemin des dépotoirs, c'est de la pure fantaisie dont le mouvement ne peut pas se payer le luxe, à défaut de CAISSE ELECTORALE ...

CONSIDÉRANT que les syndiqués et le public doivent être informés, nous croyons qu'avec un peu moins d'argent nous pourrions bénéficier d'une émission de radio par Conseil central, par semaine, avec une période de questions, en plus des journaux locaux.

CONSIDÉRANT qu'il faut préparer nos gars à la contestation de tout le système actuel, nous croyons qu'il est normal de commencer chez-nous.

CONSIDÉRANT que nous avons à faire face au même EMPLOYEUR pour les employés des HOPITAUX et la R.A.Q. nous voudrions avoir une publicité plus EXPLICITE ET PLUS EXPEDITIVE ...

CONSIDÉRANT qu'on ne veut pas risquer de ralentir nos prélevés volontaires dans chaque syndicat et ne pas perdre la face, l'Exécutif du Conseil Central de Granby a pris ses responsabilités et a cru bon de vous retourner ces papiers si chers en pensant que vous pourriez les utiliser ailleurs! ...

Syndicalement vôtre,

Ernest Tremblay, président
Conseil central de Granby

URGENT
Répondez à ce questionnaire
et retournez-nous le
IMMÉDIATEMENT!

Est-ce qu'on parle français sur la "job"?

Il devient de plus en plus important de savoir, de façon aussi précise que possible, quelle est la situation du français dans les entreprises, tant publiques que privées, tant francophones qu'anglophones, partout où la C.S.N. a des syndicats.

Quelle est la situation du français dans votre entreprise? Aux renseignements déjà obtenus dans une enquête que nous avons faite en 1965, nous désirons ajouter ceux que nous demandons ici.

C'est en répondant aux questions ci-dessous que vous nous permettrez de nous faire une idée de la situation et de fixer notre ligne de conduite en conséquence.

Faites-vous donc un devoir syndical de répondre au meilleur de votre connaissance et dans le plus bref délai au questionnaire ci-dessous et retournez-le nous, soit directement, soit en le remettant à votre président de syndicat, à qui nous demandons de nous faire parvenir les réponses ainsi recueillies.

Nous prions chaque président de syndicat de voir à ce que ce questionnaire soit rempli par chacun des dirigeants de son syndicat, afin de nous permettre d'obtenir le plus large éventail possible de réponses.

Nous n'avons pas la prétention de réaliser ainsi une enquête absolument scientifique. Il s'agit plutôt d'un coup de sonde rapide.

Les réponses seront adressées comme suit:

Enquête-éclair sur la langue de travail,
Le Travail des militants,
C.S.N.,
1001 rue St-Denis,
Montréal.

Répondez au questionnaire sur cette feuille de journal, découpez-la et postez-la à l'adresse ci-haut. Merci. Il n'est pas nécessaire de signer votre envoi.

A— Langue de travail

1.— NOMS DES OCCUPATIONS

Pour désigner les fonctions, métiers, occupations, dans votre établissement, emploie-t-on surtout le terme français ou le terme anglais?
Le terme français Le terme anglais

2.— NOMS DES OUTILS, MACHINES, ETC.

Les instruments de travail, outils, machines, appareils, sont-ils désignés surtout en français ou surtout en anglais?
Français Anglais

3.— NOMS DES PIÈCES DE MACHINERIE

Les pièces et les parties composantes de ces outils, machines et appareils sont-ils désignés surtout en français ou surtout en anglais par la main-d'oeuvre?
En français En anglais

4.— TEXTE DES PLANS, DEVIS, ETC.

Les plans, devis, "bleus", diagrammes, etc., utilisés dans votre travail, sont-ils faits en français ou en anglais?
En français En anglais

5.— TEXTE DES MANUELS

Les manuels techniques utilisés dans votre travail sont-ils en français ou en anglais?
En français En anglais

6.— INSTRUCTIONS DES FABRICANTS

Les instructions des fabricants des outils, machines ou appareils, destinées à votre travail, sont-elles en français ou en anglais?
En français En anglais

7.— COURS DE FORMATION DANS VOTRE ENTREPRISE

Si vous suivez des cours de formation dans votre entreprise, en vue de votre travail actuel ou bien en vue d'une promotion future possible, ces cours sont-ils donnés en français ou en anglais?
En français En anglais

8.— TERMES TECHNIQUES UTILISÉS DANS CES COURS

Si ces cours sont donnés en français, les mots techniques anglais y sont-ils tout de même couramment employés pour désigner les choses, les fonctions, les appareils, les machines, les produits, etc.?
Oui Non

9.— CORRESPONDANCE INTERNE OU INTERDÉPARTEMENTALE

La correspondance interne de votre établissement (mémos aux supérieurs ou de la part des supérieurs, mémos entre les différents services ou départements) se fait-elle en français ou en anglais?
En français En anglais

10.— RAPPORTS DE VOTRE TRAVAIL

Vos divers rapports que vous avez à faire relativement à l'exécution de votre travail se font-ils en français ou en anglais?
En français En anglais

11.— RAPPORTS DE PRODUCTION

Vos rapports quotidiens de production doivent-ils se faire en français ou en anglais?
En français En anglais

12.— MOTS ANGLAIS DIVERS

Employez-vous d'ordinaire des mots anglais courants comme:
"foreman" au lieu de contremaître oui non ...
"punch" au lieu de poinçon oui non ...
"boss" au lieu de patron oui non ...
"office" au lieu de bureau oui non ...

13.— AUTRES TERMES ANGLAIS D'USAGE COURANT

Pour ce qui est des termes de convention collective et indépendamment du texte de votre convention, dites-vous couramment:

- "overtime" au lieu de temps supplémentaire oui non ...
- "shift" au lieu d'équipe oui non ...
- "seniority" au lieu d'ancienneté oui non ...
- "closed shop" au lieu d'atelier fermé oui non ...
- "lay-off" au lieu de mise-à-pied oui non ...
- "slacké" au lieu de congédié oui non ...
- "bumper" au lieu de déplacer oui non ...

B— Identification de votre secteur de travail

- 1.— Etes-vous
 - 1) ouvrier?
 - 2) employé de bureau?
 - 3) cadre?
- 2.— Travaillez-vous
 - 1) dans une administration publique?
 - 2) dans une entreprise privée?
 - 3) dans une entreprise semi-publique? (comme un hôpital)
- 3.— Travaillez-vous
 - 1) dans une entreprise ou administration appartenant surtout à des francophones?
 - 2) dans une entreprise ou administration appartenant surtout à des anglophones?
- 4.— Votre entreprise compte-elle
 - a) moins de 300 salariés?
 - b) de 300 à 1000 salariés?
 - c) plus de 1000 salariés?



Le 6 octobre dernier, le Syndicat de la Métallurgie de Montréal et la compagnie Lefebvre et Frères, de Montréal, ont signé une convention collective d'une durée de trois ans. Cette signature mettait fin définitivement au conflit qui avait éclaté dans cette entreprise le 11 septembre alors que les employés avait déclenché la grève. Ces travailleurs ont obtenu des augmentations de salaire variant entre \$0.50 et \$0.70 l'heure, de telle façon que les salaires des journaliers se-

ront portés à \$2.40 l'heure à compter du 1er avril 1970 et les salaires des hommes de métier à \$3.40 l'heure à la même date. Sur la photo prise à cette occasion, on remarque: de gauche à droite, 1ère rangée, MM. Léonidas Pagé, président du syndicat; Paul-O. Gagnon, de la CSN; Jean-Marie Perriault, vice-président et gérant-général de la compagnie; Guy Demers, gérant du personnel. Deuxième rangée; Luc Spénard, secrétaire du syndicat et Guaruno Fiorilli Fernand.

Les femmes au congrès de la CSN

La participation des femmes aux activités de la CSN a toujours été une des pierres d'achoppement du mouvement. Un billet publié dans plusieurs hebdomadaires du Nord-ouest québécois, au lendemain du congrès de la CSN, notamment dans "ECHO ABITIBIEN", de Val d'Or du 30 octobre, donne de l'actualité à ce problème.

Voici le texte de ce billet finement rédigé par Marie Fontaine et publié sous le titre "Timidité":

De retour du 43e congrès de la CSN, les femmes syndiquées ont admis que des 300 femmes présentes aux réunions, trois seulement avaient eu le courage de prendre la parole et timidement encore. Pourtant, elles assurent que de retour chez elles, elles retrouvent le don de la parole et vont jusqu'à la véhémence dans leurs assemblées. Pourtant, ces dames, ces demoiselles étaient au courant des procédures, des objectifs à défendre. D'où vient donc cette crainte de s'exprimer, même si leur nombre est inférieur à celui des hommes? Ces avis ont été exprimés par des infirmières syndiquées.

Les employées de bureau ont tenu un autre langage. Elles ont même parlé de discrimination au sein des syndicats; elles se demandent alors si c'est leurs opinions qui ne sont pas valables aux yeux des participants masculins ou si d'avance, elles sont mises de côté parce que femmes.

Très lucides, ces femmes n'ont pas mis tous les péchés du côté masculin, mais elles ont déploré que les femmes ne s'intéressent pas vraiment à leur syndicat, et qu'elles aient une peur bleue de se compromettre.

Quelques courageuses ont même avoué qu'on avait octroyé \$20 de dépenses aux hommes pour le congrès; on a voulu donner \$10 aux femmes. Elles ont dû se battre pour obtenir le même traitement comme si les chambres d'hôtels et les repas coûtaient moins cher aux femmes ...

En guise de conclusion, les femmes actives au sein de leurs syndicats ont décidé de faire campagne pour que leurs conseillers s'intéressent davantage à leurs affaires.

Un syndicaliste a avoué qu'il y avait beaucoup de vrai dans tout cela, mais qu'il espérait que grâce à l'éducation donnée dans les écoles la chose se corrigerait peut-être bientôt.

COGESTION:

Précèdent aux Produits avicoles Roberval

Le Syndicat des employés de commerce de Roberval a créé un précédent à sa dernière négociation au sujet de la cogestion dans l'entreprise. En effet, il est prévu dans la convention collective, qu'ont signée le syndicat et la compagnie "Les Produits avicoles Roberval" ce qui suit:

■ Dans les 15 jours qui suivent la signature de la présente convention, la compagnie s'engage à permettre à deux représentants ou délégués syndicaux de siéger aux assemblées des contremaîtres avec les mêmes prérogatives que ces derniers, c'est-à-dire dans tout ce qui concerne la marche de l'entreprise.

■ La compagnie s'engage à accepter aux réunions du conseil d'administration deux délégués qualifiés parmi les permanents de la CSN pour faire l'étude de la situation financière, des états financiers, des projets d'investissement, de toute décision qui peut affecter la rentabilité de l'entreprise: Il est entendu qu'il y a une réunion du conseil d'administration tous les lundis matin, un avis de sept jours devra être adressé au bureau régional de la CSN lorsqu'il y aura une question importante à l'ordre du jour. Toute décision prise au conseil d'administration pour la régie interne sera référée à l'assemblée des contre-

maîtres pour délibération et recommandations.

■ Il est expressément entendu que l'un ou l'autre des comités ne peut lors des rencontres discuter de griefs, etc., et de toutes matières se rapportant à la convention collective de travail, ces problèmes relevant du comité de grief du syndicat.

■ Il est entendu que les pertes de salaire, éventuelles ou, de dépenses occasionnées par le fonctionnement de ces comités se-

ront défrayées par la compagnie, sauf le représentant de la CSN.

De plus, les 50 employés ont obtenu plusieurs avantages quant aux conditions de travail, notamment que le fardeau de la preuve incombe à l'employeur en cas de grief et qu'un poste de direction soit accessible aux travailleurs. Ils ont aussi obtenu le salaire hebdomadaire garanti et 80% du salaire hebdomadaire garanti en cas de maladie. Quant aux congés culturels, l'employeur paie \$1.00 l'heure pour chaque heure de cours suivis. L'augmentation moyenne des salaires répartie sur deux ans est de \$0.59 l'heure.

LA VIE SYNDICALE

la CSN en marche

Calendrier des événements d'octobre

- 1 Le Conseil central de Montréal adopte, lors d'une assemblée générale, une résolution demandant à ses syndicats affiliés de procéder à des arrêts de travail pour appuyer les grévistes de la Régie des alcools et les 13 professeurs du SPEQ menacés d'emprisonnement. Le Conseil central appuie aussi le Mouvement de libération du taxi de Montréal dans sa lutte contre la compagnie Murray-Hill.
- 2 Le Conseil canadien des relations ouvrières vient d'annoncer qu'il a accrédité le Syndicat général du cinéma et de la télévision (SGCT) pour représenter les 91 journalistes de Radio-Canada à Montréal et Québec. La décision a été prise à la suite du vote de représentation que le SGCT a remporté en septembre contre la "Canadian Wire Service Guild" affiliée à "l'American Newspaper Guild."
- 3 Le Conseil central de Québec présente un mémoire au comité du ministère des Affaires municipales qui enquête sur le transport en commun dans la région métropolitaine de Québec. (Un résumé de ce mémoire a été publié dans "Le Travail des Militants" d'octobre).
- 4 Un groupe d'artistes de la télévision et de la radio demandent un conciliateur impartial dans le conflit de la Régie des alcools.
- 5 On annonce qu'une entente est intervenue entre le Syndicat des travailleurs en construction de routes de St-Lambert de Lévis et la compagnie Modern Paving Ltd mais la convention n'a pas été signée parce que la compagnie refuse de rappeler ses employés au travail cinq jours après la signature et refuse d'abandonner les procédures judiciaires prises contre le syndicat. La grève se poursuit.
- 6 Les syndicats du secteur CEGEP déplorent la lenteur et le durcissement de leurs négociations avec les corporations et le gouvernement. Les négociations durent depuis le 22 février. Après 20 rencontres en sept mois l'écart est aussi grand qu'au début sur des points aussi importants que la charge de travail et les classes de traitement.
- 7 Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal apporte d'importants amendements à sa constitution.
- 8 Michel Dumais, secrétaire général du secteur CEGEP, déclare, en marge de la crise des CEGEP et de l'occupation de plusieurs d'entre eux par les étudiants, que les enseignants n'accepteront pas que la réforme de l'enseignement se fasse au détriment des étudiants. "Beaucoup d'enseignants sont d'avis que les premières démarches de la mise en place des CEGEP ont certainement manqué de préparation et été effectuées avec une trop grande rapidité", déclare-t-il notamment.
- 9 Le secrétaire général Raymond Parent annonce que les négociations à la Régie des alcools sont de nouveau entrées dans une impasse après que l'employeur a rejeté instantanément et de façon globale une

nouvelle offre du syndicat sur la question des salaires. Le secrétaire général, qui dirige les négociations du côté syndical depuis quelques jours, conclut que la Régie se considère dans un régime d'imposition des salaires, non de négociations; ce qui est contraire à toute l'économie de la législation ouvrière québécoise.

- 10 Le président de la CSN, Marcel Pepin, lance un livre, "Positions", qui contient des extraits de ses principales prises de position depuis qu'il dirige le mouvement.
- 11 Manifestation au Pied-du-Courant à Montréal devant l'édifice de la Régie des alcools par un fort groupe de grévistes et de sympathisants.
- 12 Manifestation des travailleurs de la CSN, de la FTQ et des étudiants à Joliette pour appuyer les grévistes de la Régie des alcools et ceux des industries Abex.
- 13 Le Syndicat des professeurs du CEGEP de Rosemont appuie les étudiants qui tiennent des journées d'études.
- 14 Jean-Charles Roy, 1er vice-président du Conseil central de Montréal, déclare que le conseil central appuie à fond les étudiants des CEGEP dans leurs revendications. "La société québécoise a assez de chômeurs à l'heure actuelle sans que viennent s'ajouter des milliers de chômeurs instruits que notre système d'enseignement, mal foutu, aura formé sans leur permettre de déboucher à l'université ou dans des professions", déclare-t-il notamment.
- 15 Les électriciens employés par la firme Hervé Houde, de Sherbrooke, se prononcent à 80% en faveur du maintien de leur affiliation avec la CSN lors d'un vote de représentation décréte par la CRT. La tentative d'une union internationale est ainsi vouée à l'échec.
- 16 Le congrès biennal de la CSN débute à Québec. Quelque 1,200 délégués et 300 autres observateurs y participent. Le président Marcel Pepin présente son rapport moral. "Le deuxième front". Des congressistes huent le représentant du gouvernement provincial, le ministre Armand Maltais. Dans son allocution d'ouverture le président Pepin accuse le gouvernement de l'Union nationale de vouloir détruire le mouvement syndical en refusant pratiquement de négocier avec le Syndicat des employés de la Régie des alcools.
- 17 Au congrès de la CSN, un débat a lieu sur la possibilité de faire une enquête sur la position constitutionnelle des membres de la centrale. Le congrès rejette deux motions de renvoi concernant la proposition faite dans ce sens mais n'a pas le temps de se prononcer sur le fonds de la question. Plusieurs autres résolutions sont adoptées par le congrès, notamment, celles demandant le rapatriement à Québec des allocations familiales et trois autres concernant l'assurance-chômage.
- 18 Le congrès de la CSN mandate l'exécutif de la centrale pour rencontrer le premier ministre Jean-Jacques Bertrand pour savoir ce qu'il entend faire au sujet des 13 professeurs du SPEQ condamnés à 20 jours de prison pour avoir défendu les intérêts de leurs confrères lors d'une grève en 1966.
- 19 Le congrès de la CSN demande une entrevue au consul de France à Québec, M. Pierre de Menthon, au sujet de la grève de la Modern Paving Ltd de St-Lambert de Lévis qui dure depuis le 26 juin. On sait que malgré son nom anglais, cette compagnie est contrôlée par des intérêts français et qu'elle vit grâce aux contrats du ministère de la voirie.

- 20 Le congrès de la CSN commence l'étude du projet de réforme des structures et des services du mouvement.
- 21 L'exécutif de la CSN a une rencontre infructueuse avec le premier ministre Bertrand concernant l'emprisonnement des 13 professeurs du SPEQ. Le congrès adopte un programme d'action qui sera exécuté par les syndicats de toutes les régions du Québec pour protester contre cette incarcération.
- 22 Le congrès de la CSN adopte un programme d'action pour forcer le gouvernement à négocier avec les grévistes de la Régie des alcools. L'exécutif de la CSN fera, notamment, des démarches pour être entendu devant le Parlement.
- 23 Le Syndicat professionnel des enseignants (SPE) appuie sans restriction la contestation étudiante.
- 24 Madeleine Phillips, présidente du Syndicat de l'électronique, révèle que l'usine de l'International Telephone and Telegraph, de Montréal, fermera ses portes au début de décembre licenciant 120 employés. Elle proteste contre l'inaction des services de main-d'œuvre des gouvernements fédéral et provincial qui n'ont rien fait pour assurer l'avenir de ces travailleurs.
- 25 Le congrès du travail du Canada appuie la CSN dans sa lutte pour les 13 professeurs du SPEQ condamnés à la prison. "Il faut que l'abus des recours aux tribunaux cesse", déclare William Dodge, secrétaire-trésorier du CTC.
- 26 Les 1,500 congressistes de la CSN font une marche sur le parlement pour remettre aux mains des autorités provinciales les 13 condamnés du SPEQ mais ni le premier ministre Bertrand ni les policiers ne sont au rendez-vous.
- 27 Marcel Pepin est réélu par acclamation président général de la CSN. Raymond Parent et Jacques Dion sont également réélus par acclamation respectivement secrétaire général et trésorier général. Amédée Daigle est élu par acclamation au nouveau poste de directeur général des services. Paul Dalpé et Michel Chartrand sont mis en candidature au poste de vice-président général.
- 28 Le congrès de la CSN adopte le projet de réforme de structures et des services.
- 29 Les 13 professeurs du SPEQ sont incarcérés pour 20 jours à la prison de Québec. Plusieurs centaines de congressistes manifestent devant la prison.
- 30 Les enseignants du secteur CEGEP déplorent le geste posé par le gouvernement à l'endroit des 13 professeurs du SPEQ. La déclaration souligne que les enseignants seront forcés de se prévaloir de leurs droits et, puisque la politique contrôle le pouvoir judiciaire, ils devront eux aussi s'exposer à être condamnés comme leurs confrères du SPEQ.
- 31 Les professeurs du collège Lionel-Groulx signalent que pour la seconde fois en trois mois ils n'ont pas été payés.
- 32 Les enseignants du secteur CEGEP appuient les étudiants des CEGEP dans leurs revendications.
- 33 Adressant la parole au congrès de la CSN, Emilio Maspero, vice-président de la Confédération mondiale du travail, dénonce le syndicalisme américain qui est devenu un instrument de la domination du capitalisme.
- 34 Le congrès de la CSN condamne la politique du gouvernement québécois en matière d'exploitation des ressources naturelles à la suite de la mise-à-pied de 172 fonctionnaires chargés de l'entretien et de la sur-

- 35 veillance de la forêt domaniale de Matane pour la confier à l'entreprise privée. Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux fait signer une pétition demandant au gouvernement de revenir sur sa décision. Plusieurs milliers de citoyens l'ont appuyée jusqu'ici.
- 36 Paul Dalpé est élu vice-président général de la CSN.
- 37 Le congrès de la CSN prend fin. Le président Marcel Pepin déclare que le mouvement poursuivra son action dans le même sens qu'au cours des dernières années et même l'intensifiera.
- 38 Les négociations dans le secteur CEGEP sont près d'une impasse puisque la partie patronale refuse de tenir compte des négociations qui ont eu lieu au cours des huit derniers mois. Le comité de négociations syndical entreprend une tournée auprès de ses membres pour les informer du climat qui règne aux négociations.
- 39 Les 3,000 employés de la Régie des alcools se prononcent à plus de 70% par scrutin secret en faveur de la continuation de leur grève qui dure depuis le 26 juin.
- 40 Une centaine de grévistes de la Domtar à Windsor et East Angus manifestent devant le parlement. Le premier ministre Bertrand refuse de recevoir leurs dirigeants qui veulent sensibiliser le gouvernement à la menace de fermeture de ces deux usines.
- 41 Les présidents des Syndicats des employés de Domtar à Windsor et East Angus répondent au premier ministre Bertrand qui estime que la menace de fermeture de ces usines n'est pas un problème pressant. Les dirigeants se présentent au bureau du premier ministre une deuxième journée consécutive mais on leur répond que celui-ci ne pourra les recevoir avant la fin de janvier.
- 42 Le malaise qui règne parmi les 1,200 employés de l'hôpital Notre-Dame de Montréal se résorbe temporairement devant la promesse de l'administration de régler les problèmes d'ici quelques jours. Une manifestation est contremandée.
- 43 Tous les employés du marché d'alimentation Lamontagne, de Chibougamau, jusqu'ici affiliés à une union internationale, ont démissionné de cette unité pour adhérer au Syndicat des employés de commerce et de bureau du comité de Lapointe (CSN). La CRT vient d'émettre un certificat d'accréditation pour le nouveau syndicat.
- 44 Les délégués des 1,500 professeurs de CEGEP, syndiqués avec la CSN, tiennent un congrès de deux jours à Lévis.
- 45 L'Alliance des infirmières de Montréal réclame la mise en tutelle et une enquête publique sur l'administration et la pratique médicale à l'hôpital Charles-LeMoine de Greenfield Park.
- 46 Le premier ministre Bertrand déclare aux représentants des grévistes que le gouvernement n'aurait pas l'autorité voulue pour empêcher la fermeture des usines de Domtar à Windsor et East Angus. Il ne peut faire que des pressions morales.
- 47 Le président du Syndicat de professionnels du gouvernement du Québec, Jean-Paul Brassard, annonce qu'une entente est intervenue après 8 mois de négociations pour le renouvellement de la convention collective. Il déclare cependant que son syndicat n'a pas accepté la politique salariale du gouvernement car il n'a pu en discuter.
- 48 Les délégués au Conseil central de Montréal adoptent à

- 49 l'unanimité une résolution autorisant l'exécutif du conseil à prendre contact avec les présidents de tous les syndicats affiliés pour savoir s'il est possible d'organiser une grève générale d'une heure pour protester contre l'attitude du gouvernement dans la grève de la Régie des alcools.
- 50 Le Conseil central de Québec dénonce l'attitude du mouvement Desjardins qui s'oppose pour des raisons d'urbanisme à la construction à Lévis d'un centre commercial de \$5 millions.
- 51 Comparaisant devant le comité parlementaire des régies gouvernementales qui siège pour étudier le conflit à la Régie des alcools, le président Marcel Pepin, déclare que le gouvernement ne tient pas compte d'un principe essentiel dans sa prétendue politique salariale; celui d'assurer un niveau de vie décent à tous les employés du secteur public.
- 52 La CSN, la FTQ et la CEQ présentent un front commun contre la prétendue politique salariale du gouvernement devant le comité parlementaire des régies gouvernementales.
- 53 Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux souscrit \$1,000 au fonds de secours des grévistes de la RAQ. Le président du syndicat, Jean-Paul Breuleux, fustige le gouvernement pour sa prétendue politique salariale qu'il qualifie de "restriction de salaire qui vise non seulement le secteur public mais aussi le secteur privé".
- 54 Le Syndicat des employés de l'hôpital Charles-LeMoine, de Greenfield Park, approuve la requête de l'Alliance des infirmières qui réclame une enquête sur cette institution hospitalière.
- 55 Arrêt de travail des employés de l'hôpital Saint-Michel, de Montréal, devant la lenteur inadmissible de l'administration à effectuer des réformes en ce qui a trait principalement à la répartition des tâches et à la responsabilité du personnel des soins hospitaliers. L'administration ne donne pas suite aux griefs du Syndicat.
- 56 La CSN remporte par un vote unanime sur une union internationale un scrutin de représentation décrété par la CRT auprès des employés de Comeau Ready Mix sur la Côte-Nord.
- 57 La CSN remporte par une forte majorité (198 voix contre 83) sur une union internationale un vote de représentation décrété par la CRT chez les employés de la Domtar Woodland à Lebel-sur-Quévillon.
- 58 Le gouvernement refuse une proposition du président de la CSN demandant la formation d'un comité pour hâter le règlement de la grève de la RAQ. Devant ce refus, le Syndicat demande à la partie patronale de reprendre les négociations le lendemain en présence des représentants de la presse.
- 59 Le journal La Presse signale que des situations de conflits existent dans plusieurs hôpitaux où les syndicats, affiliés à la CSN, se plaignent du fait que les administrations ignorent leurs griefs. Quelque 1,200 traitent de cette façon. Il en est ainsi, notamment, parmi les employés des hôpitaux Saint-Michel, de Montréal où un arrêt de travail a eu lieu le 30 octobre; à l'hôpital la Piéta, de Hull, où un arrêt de travail a eu lieu à la fin de septembre; à l'hôpital Charles-LeMoine, de Greenfield Park, où les employés demandent une enquête; à l'hôpital Notre-Dame, de Montréal, où les employés ont failli manifester; à l'hôpital Sainte-Jeanne d'Arc, à l'Hôtel-Dieu, à l'hôpital Notre-Dame-de-Lourdes, de Montréal et à l'hôpital Saint-Michel-Archange, de Beauport.

nouveaux syndicats

Les quelque 240 infirmières de l'Hôtel-Dieu St-Vallier de Chicoutimi viennent d'adhérer en majorité à un syndicat affilié à la CSN. Il y avait jusqu'ici 2,800 employés d'hôpitaux de la région Saguenay-Lac-St-Jean membres de syndicats affiliés à la Fédération des services.

Les 128 préposés aux machines à papier du moulin Price à Alma se sont prononcés majoritairement il y a quelques semaines en faveur de la CSN au cours d'un vote de représentation. Ils ont quitté les rangs du local 246 de l'union internationale des papeteriers et ouvriers du papier malgré la présence sur les lieux dans les jours qui ont précédé le vote d'une armée d'organiseurs de la FTQ, dont le président Louis Laberge. Le résultat a été de 69 voix en faveur de la CSN et de 58 en faveur de la FTQ. Ce nouveau syndicat joint les rangs de la Fédération des pâtes et papiers.

Les employés de l'Office de Récupération forestière, sur la Côte Nord, autrefois membres d'unions internationales, ont joint les rangs de la CSN à la suite d'un vote ordonné par la CRT: 50 employés sur les 58 qui ont voté se sont prononcés en faveur de la CSN.

Voici les noms de nouveaux syndicats qui se sont affiliés ou ont conclu une entente de services avec la CSN au cours des derniers mois: les 150 employés du département mécanique de l'Anglo-Pulp de Forestville; les 26 employés municipaux de Schéfferville; les policiers de Schéfferville; les 33 employés de l'hôpital de Gagnonville (propriété de la Québec Cartier Mining); le Syndicat des employés de la Gulf Maritime Construction, de Godbout (200 membres); Le Syndicat des employés de la Dennison Manufacturing, de Drummondville; le Syndicat des employés municipaux de Gagnonville (10 membres); le Syndicat des employés de Simmond's Sow Co. Ltd, de Granby, (200 membres); le Syndicat national des employés de la Simm's Printing Co. Ltd; les employés de l'alimentation au détail de la région de Thetford Mines; les employés de Gosselin Ltée et de Thetford Ready Mix; le Syndicat national des employés de OME Maintenance, de Montréal, (30 membres); le Syndicat national des employés de Leco, de Montréal, — produits chimiques, (38 membres); The National Syndicate of Montreal Protestant Hospital Employees — services, (60 membres); Syndicat des Services Hospitaliers de St-Georges Est (26 membres); Syndicat des Aides Sociaux de la Société de Service Social aux Familles (13 membres); Syndicat National des Employés de Buanderie, Vendeur, Livreur (11 membres); Syndicat Employés Hôpital de la Malbaie; Syndicat National des Employés des Carrières (44 membres); Syndicat national des Employés de Sherbrooke Wood Product — Bâtiment (60 membres); Syndicat des Travailleurs de Bécancour — Bâtiment (225 membres); Syndicat national des Employés de Caisse Populaires de Sherbrooke — Commerce-Bureau (22 membres); Syndicat na-

tional des Employés de Crankshaft Grinding & Diesel Service Inc. — Métallurgie (40 membres); Syndicat national des Employés de Bureau de Commissions Scolaires de la Mauricie — Services publics (26 membres); Syndicat national des employés d'Entretien — Section Crèche d'Youville — Services (85 membres); Syndicat national des Employés du Service social du Diocèse de St-Jean — Services (85 membres); Syndicat des employés du Foyer St-François (Chicoutimi) — Services (8 membres); Syndicat national des employés du Centre Familial Thérèse Martin de Saint-Jean — Services (23 membres); L'Association des Conducteurs et Mécaniciens de Camion, de camion avec remorque et de machinerie lourde du Saguenay-Lac-St-Jean — Bâtiment (40 membres); Syndicat des Travailleurs sociaux et professionnels de la province de Québec — Ingénieurs & cadres (36 membres); Syndicat des Employés du Service de la Sécurité de la CTM — Services publics (83 membres); Syndicat des Employés des Produits Mont-St-Hilaire — Non-fédéré (30 membres); Syndicat des Employés de Soutien des Maisons d'Enseignement de la régionale Le Gardeur — Services publics (33 membres); Syndicat national des Employés de l'Hôpital Malartic — Services (9 membres); Syndicat national des Employés de l'Hôpital Alexandra (Montréal) — Services (70 membres); Syndicat canadien du Textile de St-Jean & Région — Textile (59 membres); Syndicat national des Employés de Flexo-Lite, Laprairie — Produits chimiques (9 membres); Syndicat national des Employés de Bandedag, de Shawinigan — Produits chimiques (19 membres); Syndicat des Professeurs du Collège d'Enseignement Général et Professionnel Lionel-Groulx — Non-fédéré (81 membres); Syndicat des Professeurs du Collège d'Enseignement Général et Professionnel Maisonneuve — Non-fédéré (52 membres); Syndicat des Employés manuels de la Commission scolaire régionale du Lac-St-Jean — Services publics (18 membres); Syndicat national des employés du Collège d'Amos — Services publics (8 membres); Syndicat national des Employés du Centre d'Apprentissage de Granby — Bâtiment (11 membres); Syndicat des Employés du Comité Paritaire de l'Industrie de la Construction de Joliette — Bâtiment (4 membres); Syndicat national des Employés de la Municipalité scolaire de La Tuque — Services publics (11 membres); Syndicat national des Employés Municipaux de Cowansville — Services publics (18 membres); Syndicat du Personnel scolaire de la Région du Haut Richelieu (Section Commission scolaire d'Iberville) — Services publics (9 membres); Syndicat national des Employés de Codère Ltée — Commerce-Bureau (100 membres); Syndicat des Employés de la Coopérative fédérée de Québec, Marieville — Commerce-Bureau (50 membres); Syndicat national des employés de Fournier Steel Works Ltd (Thetford-Mines) — Métallurgie (23 membres); Syndicat des Employés de l'Hôpital St-Michel-Archange et annexes, Québec — Services (1,250 membres); Syndicat national des employés du Sanatorium Lac-Edouard — Services (50 membres); Syndicat des Employés de l'Hôpital St-Augustin (Québec) — Services (153 membres); dicat national des employés du Foyer de Maria (Bonaventure) — Services (32 membres); Syndicat national des Mesureurs, Assistants-mesureurs, Gardes-forestiers et Forestiers du Québec — Pâtes-papiers (9 membres); Syndicat de Professionnels du Gouvernement du Québec — Ingénieurs & cadres (1,656 membres); Syndicat des Employés de l'Hôpital Général, Québec — Services; Syndicat des Employés de l'Hôpital St-Ambroise de La-retteville — Services; Syndicat national des Employés d'Entretien ménager et de maintenance, Sherbrooke — Non-fédéré (25 membres).

GRÂCE À L'ACTION DES TROIS AUTRES SYNDICATS D'EMPLOYÉS

QUÉBEC A DU DÉCRÉTER UNE ENQUÊTE SUR L'HÔPITAL CHARLES LEMOYNE

Les trois syndicats d'employés de l'hôpital Charles-LeMoynes, de Greenfield Park, ont réussi à obtenir du ministre de la Santé, M. Cloutier, en novembre, la tenue d'une enquête sur cet hôpital.

La section Charles-LeMoynes de l'Alliance des infirmières de Montréal a déclenché la campagne qui devait aboutir en moins de 15 jours à la nomination d'un

enquêteur en vertu de la loi des hôpitaux. Aux 200 infirmières sont venues se joindre aussitôt les 750 membres du Syndicat des employés généraux de l'institution et le Syndicat des employés para-médicaux.

L'article qui suit rend compte de la campagne énergique menée par ces trois syndicats de la CSN afin d'obtenir l'enquête.

"Parmi les moyens qu'il serait certes au pouvoir des syndicats d'employer avec succès, il y a l'action que certains d'entre eux pourraient exercer sur le comportement des entreprises dont le bon fonctionnement, la qualité des services et l'honnêteté intéressent tout le public.

"Une conscience aigüe du rôle social et politique possible des syndicats peut leur permettre de jouer un rôle et d'agir à cette fin selon cet esprit de militantisme démocratique qui doit pénétrer notre travail.

"Pour ne donner que deux ou trois illustrations d'une telle action, disons que des journalistes peuvent, par exemple, comme cela arrive, forcer au jour le jour un journal à l'honnêteté, à la suffisance et à l'honnêteté de l'information; des employés de nursing peuvent veiller à promouvoir bon gré mal gré la qualité et la suffisance des soins aux malades, l'efficacité de l'organisation hospitalière, le comportement éthique des cadres hospitaliers et du personnel professionnel, comme ils ont déjà commencé avec succès de le faire; enfin des fonctionnaires syndiqués, parfois témoins de la corruption, du laisser-faire administratif, du "patronage", des pots-de-vin, dans l'administration publique à tous les échelons, peuvent aussi exercer une action bénéfique sur le comportement des services publics et gouvernementaux, comme ils l'ont déjà prouvé. Enfin, les Comités d'action politique peuvent intervenir de bien des façons dans la conduite des affaires publiques et semi-publiques, aux mêmes fins".

(Extrait du "Deuxième front", rapport du président Marcel Pepin au dernier congrès de la CSN).

Charles-LeMoynes est un nouvel hôpital qui a été construit sur la Rive Sud de Montréal à la suite, notamment, de démarches du député de Chambly alors ministre, M. Pierre Laporte.

L'édifice fut en chantier durant plusieurs années. L'hôpital fut finalement ouvert en mars 1966. L'Alliance des infirmières a été accréditée dès juillet 1966. Le comité mixte de nursing prévu à la convention collective intervenue le 4 août 1966 a été convoqué dès novembre 1966 pour étudier des problèmes qui nuisaient à l'organisation du travail des infirmières, en particulier le manque d'équipement. Ce comité est composé de trois membres de l'administration, dont le directeur général de l'hôpital, M. Gérard Lanoue, et de trois infirmières représentant le syndicat.

Les problèmes soulevés n'ayant pu être solutionnés par l'administration de l'hôpital, l'Alliance, conformément à la convention, demanda donc au ministre de la Santé d'intervenir en nommant un médecin comme arbitre.

Cette demande de nommer un arbitre fut faite pour la première fois le 29 novembre 1966 par le syndicat. Ce n'est que le 5 juillet 1967 que le ministre Jean-Paul Cloutier agréa finalement la demande.

Le Dr Pierre St-Georges fut alors nommé pour étudier les problèmes suivants:

- Manque de personnel dans plusieurs départements;
- Absence de politique de remplacement du personnel en vacances ou en congés-maladie;
- Manque de matériel dans tous les départements;
- Mauvais fonctionnement de la centrale de distribution et du magasin;

Quelques semaines plus tard, les infirmières obtinrent qu'on ajoute deux autres questions:

- Plaintes des puéricultrices à la pouponnière;
- Plainte des infirmières à la centrale de prélèvements.

Après avoir entendu des parties, le Dr St-Georges rendit sa sentence le 24 novembre 1967.

Le 29 mai 1968, l'Alliance demanda au ministre l'exécution complète de la sentence et une entente fut signée à ce sujet entre le syndicat et l'hôpital, le 31 août 1968, en présence de fonctionnaires du ministère.

Après la signature de cette entente par laquelle l'hôpital s'engageait à compléter l'application de la décision arbitrale où le Dr St-Georges reconnaissait le bien-fondé de la plupart des griefs du syndicat, il y eut un certain remue-ménage. Mais un climat malsain s'installa vite et il est devenu presque impossible de poursuivre le travail amorcé en août dernier.

En octobre, la directrice des soins infirmiers, Mme Laurette Larouche, sur qui l'hôpital avait fait porter en grande partie l'odieux de la situation, dénonça publiquement des carences dans l'organisation de l'hôpital. Pour toute réponse, l'administration la suspendit.

Le syndicat des infirmières décida aussitôt d'appuyer publiquement les affirmations de Mme Larouche et, le 29 octobre, demanda au gouvernement d'intervenir d'urgence en mettant l'hôpital sous tutelle et en faisant effectuer une enquête publique en vertu de la loi des hôpitaux.

Le 7 novembre, une délégation syndicale conduite par le vice-président de la CSN, Paul Dalpé, rencontra le ministre de la Santé, M. Cloutier, pour lui remettre un mémoire indiquant les principales raisons justifiant une enquête.

De nombreuses et graves anomalies quant à la pratique médicale

Voici des extraits de ce mémoire. Le Syndicat n'a cependant pas rendu publics plusieurs situations tragiques dont les infirmières ont eu connaissance.

"Certaines pratiques, expliquait le mémoire, placent régulièrement les infirmières et surtout les malades dans les situations anormales:

1. Les radiologistes ne viennent pas lire les films faits en urgence le soir, la nuit et en fin de semaine, sauf de rares exceptions;
2. En obstétrique, il y a environ 180 accouchements par mois. Le soir, la nuit et les fins de semaine l'anesthésiste est de garde chez lui. Une fin de semaine cet été, cinq parturientes ont dû accoucher sans anesthésiste;
3. Il n'y a pas de code d'appel d'urgence. S'il y a un arrêt cardiaque, par exemple, l'infirmière doit attendre le temps d'attendre le médecin de garde à l'urgence et l'anesthésiste à la salle d'opération;
4. A l'urgence, seuls les omnipraticiens font de la garde à l'hôpital. Le jour, depuis mai dernier, ils sont deux mais à compter de 9 heures p.m. il n'en reste qu'un. Si un cas nécessite les services du spécialiste de garde, on fait attendre le malade jusqu'au matin la plupart du temps;
5. Pour les malades hospitalisés, la liste de ces mêmes spécialistes de garde est affichée dans chaque service. Ces médecins sont à domicile et certains répondent plusieurs heures après avoir été appelés.
6. A la salle d'opération, quand les infirmières syndiquées ont décidé de ne plus agir comme premier assistant, quatre chirurgiens ont embauché à leur solde des infirmières pour faire ce travail au vu et su de l'administration.

"Le chef de service de chirurgie, le Dr Pierre Chalut, a écrit à la présidente de l'Alliance le 31 mai une lettre dans laquelle il annonçait un règlement à ce sujet à compter du 1er juillet 1968. Or à cette date, il embauchait lui-même une infirmière comme premier assistant.

"Les médecins eux-mêmes savent que cette pratique est dangereuse et irrégulière puisque certains ont même faussé des protocoles opératoires. Quant à M. Lanoue, il trompe le public sciemment — puisque nous en avons discuté avec lui — quand

il affirme que lors des interventions chirurgicales majeures, les médecins sont toujours assistés d'un autre médecin et que, dans les autres cas, il y a toujours un chirurgien "en appel".

"C'est ainsi qu'un gynécologue, non broisé et assis par terre dans une salle, était inscrit comme premier assistant pour les deux interventions en cours (deux hystérectomies) le 18 octobre 1968. Ceci malgré les pressions exercées la veille par la directrice du nursing pour faire cesser l'assistance aux interventions par des infirmières à la solde des médecins."



La présidente de la section Charles-LeMoynes de l'Alliance des infirmières de Montréal, Carmen Dupuis, a eu le courage de déclencher le mouvement et de tenir bon malgré les pressions qui se sont exercées sur les syndiqués.

L'incurie administrative

Le mémoire poursuit:

"Mais il n'y a pas que des problèmes d'ordre médical dans cet hôpital. Nous avons largement illustré l'organisation déficiente des soins infirmiers dans les mémoires soumis antérieurement au Dr Pierre St-Georges.

Sauf à la salle d'opération qui a été complètement réorganisée, la plupart des problèmes ne sont pas réglés, notamment:

1. le manque de matériel qui empêche de donner certains traitements indispensables aux malades, traitements qui, dans certains cas, pourraient éloigner ou éviter une intervention chirurgicale.

"Ainsi en neuro-chirurgie, au 3e nord, il n'y a aucun appareil à traction cervicale. Le personnel a donc imaginé une méthode en utilisant le matériel des tractions lombaires accroché à la porte des toilettes. Si quelqu'un entre dans la chambre, il dérange la traction en voulant fermer la porte de la toilette, ce qui est très douloureux pour le malade. Une infirmière hospitalisée a eu elle-même à subir ce traitement.

"Comme il manque déjà des appareils à traction lombaire, les malades reçoivent deux à trois heures de traitement par jour ou lieu de six ou plus. Il n'y a, par ailleurs, aucun contrôle central de la distribution de ces appareils dans l'hôpital. Aussi certains malades cachent-ils l'appareil pour être certains d'avoir leurs traitements.

"Il manque de chaises roulantes et il n'y a aucune béquille à l'usage des hospitalisés. Ainsi en orthopédie et en neuro-chirurgie (38 lits), il y a deux chaises roulantes par département. Un employé loue aux malades qui en font la demande des chaises roulantes et des béquilles venant de l'extérieur. Il manque de croupettes en pédiatrie. On doit quelquefois retirer la croupette avant terme si un autre enfant en a un besoin urgent. La pouponnière n'a pas de laryngoscope. Les infirmières doivent courir à la salle d'accouchement ou à la salle d'opération s'il y a un arrêt respiratoire. Le laryngoscope est demandé depuis 2 ans.

"Par contre, ne sont pas utilisés des départements équipés à un coût très élevé depuis l'ouverture de l'hôpital v.g. l'audiométrie et la physiothérapie. Les cages d'animaux pour le laboratoire de recherche sont en place!

"De plus certains départements (physiothérapie, soins intensifs) servent d'espaces de rangement, ce qui veut dire que non seulement l'équipement ne sert pas mais aussi qu'il peut se détériorer.

"Des appareils pendulaires sont localisés un peu partout sans aucun contrôle v.g. lit Stryker, lit circulaire, matelas pneumatique, matelas réfrigérant;

2. le service des diètes. "On sait l'importance des diètes dans le traitement de certaines maladies v.g. la diabète. Or, il n'y avait jusqu'à la semaine dernière qu'un diététiste pour les 350 malades. Les diètes spéciales étaient donc très négligées.

Il y a deux semaines, on a manqué d'oeufs et de lait pendant deux jours. On a aussi manqué dernièrement de sel, poivre, thé, café.

Même s'il y a des chars chauffés, les repas sont froids. Il n'y a pas suffisamment de vaisselle et le personnel à laver la vaisselle ne fournit pas. Le 2 novembre, la soupe a été encore servie dans des verres de plastique. Les malades n'aiment pas manger avec des cuillères de plastique et dans des plats disposables;

3. la mobilité du personnel d'un département à l'autre. "Malgré la recommandation précise du docteur St-Georges à l'effet que chaque personne à temps partiel régulier devait être assignée au même département, afin que son utilisation, compte tenu de l'expérience, soit la plus rationnelle possible, les temps partiels sont encore déplacés d'un département à l'autre;

4. le manque de lingerie et d'ameublement en pédiatrie;

5. l'absence totale de planification dans l'ouverture des départements.

"Nous devons aussi rappeler certains défauts dans la construction de l'hôpital, en particulier la cheminée trop basse dont la suie revient dans les chambres de malades, les éviers, en pédiatrie, trop petits pour laver les enfants, la chaleur suffoquante au département de radiologie et le système de climatisation défectueux.

"Un certain nombre de problèmes et certaines lenteurs peuvent s'expliquer mais ni le Conseil d'administration ni le Conseil des médecins ne peuvent trouver d'excuse pour avoir admis des malades sans leur assurer les conditions minimales de sécurité. Il est également inadmissible que les malades n'aient pas tous les traitements qui leur sont prescrits," conclut le mémoire.

Les griefs des employés

Le 12 novembre, c'était au tour du Syndicat de employés généraux, qui compte 750 membres, d'appuyer la requête des infirmières pour la tenue d'une enquête publique en vertu de la loi des hôpitaux.

Voici d'ailleurs comment le président du syndicat, Jacques Olivier, a décrit la situation qui prévaut à l'hôpital:

"Cette situation a nécessité la présentation de pas moins de 110 griefs en vertu de la convention depuis un an. Mais les décisions arbitrales retardent considérablement. Par exemple, le syndicat attend depuis deux ans, cinq décisions d'un juge. Il est pratiquement assuré d'avoir gain de cause dans trois cas mais l'administration se réfugie derrière le fait que la sentence n'est pas encore prononcée pour ne rien faire.

Les égouts envahissent les cuisines.

Au service alimentaire (la cuisine) il devrait y avoir quatre cuisiniers mais il n'y en a jamais plus que deux et même très souvent qu'un seul: d'où un excès de temps supplémentaire qui va parfois jusqu'à l'épuisement.

Pendant deux ans, l'hôpital n'a requis les services que d'une seule diététicienne. On n'en a embauché une deuxième qu'il y a quelques jours.

D'ailleurs le manque de personnel est général dans ce département.

Ces employés travaillent aussi dans des conditions insupportables. Par exemple, à cause d'une insuffisance du système d'égoût, qui a été mal construit, le trop-plein déborde périodiquement (une fois par semaine environ) et inonde le plancher de la cuisine. En plus de n'être pas très hygiénique, ces inondations augmentent les risques d'accidents, les parquets humides et glissants étant la cause de chutes.

Les employés n'avaient pas d'uniformes: on les a découverts dans le sous-sol après deux ans.

On manque de linge dans les différentes unités de soins. La capacité de la buan-

derie est insuffisante dans les conditions actuelles car en plus de fournir l'hôpital Charles-LeMoynes on fournit aussi l'hôpital de St-Lambert pour convalescents. Le directeur général de Charles-LeMoynes, M. Gérard Lanoue, est en effet membre du conseil d'administration de l'hôpital de St-Lambert.

Un exemple illustre bien le fouillis administratif. Pendant deux ans on a manqué d'uniformes pour les employés. On s'est plaint à Québec, on les a cherchés partout jusqu'au jour où on les a découverts dans un coin du sous-sol.

Plus de dix bébés par puéricultrice.

La même carence de personnel se fait sentir aux soins infirmiers. La plupart des décisions rendues en novembre 1967 par le Dr St-Georges, nommé par le ministre de la Santé pour enquêter à la suite des plaintes des employés, n'ont pas été respectées par l'hôpital même si cette décision, selon la convention, devait être exécutée.

Le Dr St-Georges recommandait de façon générale que l'on augmente considérablement le personnel pour que les patients puissent recevoir des soins adéquats.

Par exemple, il recommandait que les puéricultrices n'aient pas plus de six bébés sous leurs soins. Il n'est pas rare cependant que ces dernières aient à s'occuper de 10 nouveaux-nés.

L'exploitation des gardes-malades auxiliaires.

D'autre part, l'hôpital forme des gardes-malades auxiliaires mais une fois le cours terminé il ne les embauche pas, seulement deux des 60 gradués de la promotion de 1968 ont été embauchés jusqu'ici. On se sert de la main-d'oeuvre bon marché fournie par l'école mais après avoir exploité ces jeunes filles on les laisse sans emploi une fois qualifiées.

Les suspensions arbitraires pleuvent.

La pénurie de personnel se fait sentir aussi dans les autres départements.

Par exemple, le rapport du Dr St-Georges recommandait un infirmier par unité de soins, la nuit. L'hôpital, loin de se conformer à cette directive ne place qu'un infirmier par trois départements.

A l'entretien ménager, la situation n'est pas plus rose. Depuis janvier dernier, le nombre d'employés de nuit est passé de 22 à moins de 12.

De plus, l'hôpital a comme politique de ne pas remplacer les absences par suite de congés-maladies ou autres raisons; ce qui a pour effet d'augmenter considérablement le fardeau de travail des employés et ce qui va encore directement à l'encontre des directives du Dr St-Georges.

D'autre part, contrairement à la convention collective, on n'affiche pas les postes qui sont ouverts pour que les employés comptant le plus d'ancienneté bénéficient de promotions ou de permutations. Depuis un an et demi, plus de 60 de ces postes ont été assignés arbitrairement: d'où un sentiment de frustration chez le personnel à cause des injustices commises ainsi qu'un sentiment d'insécurité.

Depuis quelque temps également, la direction impose très allègrement des mesures disciplinaires envers les employés pour des motifs insuffisants. On suspend les employés pour des journées complètes à cause d'un retard de dix minutes au travail. L'ancienne directrice des soins infirmiers, garde Larouche, a souvent sévi de cette façon. Sans compter que les personnes suspendues ne sont pas remplacées durant leur absence. On oblige ainsi leurs compagnons de travail à s'imposer un fardeau supplémentaire.

Les syndiqués contribuent au régime d'assurance-groupe mais n'en bénéficient pas car l'hôpital ne fait pas les versements à la compagnie.

Pendant plus de cinq mois, les employés qui se voient déduire mensuellement une contribution au régime d'assurance-groupe, n'ont pu bénéficier de ces services d'assurance-maladie car l'hôpital n'avait pas versé à la compagnie (les Services de Santé de Québec) les contributions ainsi perçues à la source. Des employés se sont ainsi vus refuser les allocations en cas de maladie.